

SOUTIEN

ET

ACCOMPAGNEMENT

A LA PARENTALITE

SECTEUR

ENFANCE – JEUNESSE – FAMILLES

RAPPORT D'ACTIVITE 2022

Soutien et Accompagnement à la Parentalité

2 rue Colonel Gassin 06000 NICE / 04 93 04 18 68

direction-enfance-famille@fondationdenice.org

SOMMAIRE

INTRODUCTION.....	5
I – PRESENTATION DU SAP : SOUTIEN ET ACCOMPAGNEMENT	
A LA PARENTALITE.....	13
Les missions et objectifs du SAP.....	14
Réseau partenarial et collaboration.....	15
Organisation du service.....	17
II – LES RELATIONS AVEC LES USAGERS.....	
Les entretiens individuels, psychologiques et psycho-éducatifs	18
Les rencontres médiatisées.....	22
Les Groupes de parole mixtes « rencontres de paroles ».....	23
Témoignages.....	24
III – CONCLUSION ET PERSPECTIVES 2023.....	
	27



REFUSER LA FATALITE DE L'EXCLUSION

En 2022,

la Fondation de Nice Patronage Saint-Pierre Actes poursuit son action en faveur des plus démunis, en apportant des réponses aux situations de précarité et d'exclusion, selon des valeurs et des principes qui privilégient la dignité, le respect, la solidarité, les droits et les responsabilités de chaque personne accompagnée.

Nos engagements ont pour but de changer les représentations sur la pauvreté, d'expérimenter des pratiques et des actions sociales innovantes, de mettre la personne en situation de choisir librement son chemin de vie.

Il s'agit de développer le pouvoir d'action et de décision des personnes accompagnées.

Grâce à l'action de nos 453 collaborateurs-trices réparti.e.s sur 24 sites sur tout le département des Alpes-Maritimes, avec un budget de fonctionnement de 27 millions d'euros, la Fondation accompagne plus de 10 000 personnes chaque année et gère 482 logements dont 59 lui appartiennent et dans lesquels sont hébergés les publics.

EN PARTENARIAT ACTIF
POUR LA MISE EN ŒUVRE DES POLITIQUES PUBLIQUES

FONDATION DE NICE
Patronage Saint-Pierre Actes
RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE

Cofinancé par l'Union européenne

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

REGION SUD
Région Provence Alpes Côte d'Azur

DÉPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES

MÉTROPOLE NICE CÔTE D'AZUR

VILLE DE NICE

ENTREPRISE SOLIDAIRE D'UTILITÉ SOCIALE

La Fondation de Nice Patronage Saint-Pierre Actes est reconnue d'utilité publique. Elle a reçu en 2020 le label "Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale" (ESUS)

LABEL DIVERSITÉ

Le label Diversité délivré par l'Afnor à la Fondation de Nice légitime la démarche de la Fondation en faveur de l'égalité des chances et l'équité de traitements dans toutes ses activités.

Nos interventions se déclinent dans 3 secteurs autour de 8 domaines d'activités stratégiques :

Le Secteur Accompagnement Social et Médico-Social

qui se consacre aux publics les plus vulnérables et à la lutte contre la grande pauvreté.

Ses actions sont structurées autour de trois domaines d'activités stratégiques : santé-addictions, hébergement-logement et asile-insertion qui mettent en œuvre les missions suivantes :

- Héberger, mettre à l'abri, accompagner (Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale, Halte de nuit, Appartements de Coordination Thérapeutique, Centre d'Accueil des Demandeurs d'Asile, Hébergement d'Urgence des Demandeurs d'Asile)
- Orienter et/ou maintenir dans le logement (Accompagnement Social Lié au Logement, équipe mobile prévention des expulsions, agir pour les difficultés locatives)
- Soutenir l'insertion des personnes bénéficiaires de la protection internationale (plateformes réfugiés, cohabitations solidaires, Programme Investir dans les Compétences Intégration Professionnelle des Réfugiés).
- Proposer un soutien individualisé aux personnes vivant avec des addictions (Centre d'Accueil, d'Accompagnement à la Réduction des Risques pour les Usagers de Drogue, Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention des Addictions).
- Un jardin solidaire et une épicerie sociale viennent compléter les actions au sein du secteur, permettant de favoriser le bien être, le pouvoir d'agir et la mixité sociale des personnes accompagnées.

Nous sommes également membres du groupement de coopération sociale et médico-sociale

Un Chez Soi d'Abord créé en 2019 avec Isatis et l'association hospitalière Sainte-Marie, qui achève sa montée en charge pour loger et accompagner 100 personnes ayant des troubles psychiques, en situation d'errance.

En 2022, ce secteur aura organisé en urgence l'hébergement citoyen de 230 déplacés de guerre Ukrainiens sur le département, se sera vu attribuer un centre provisoire d'hébergement pour 46 bénéficiaires de la protection internationale et repense le projet de la Halte de nuit pour l'ouvrir sans interruption estivale.

Le Secteur Accès à l'Emploi

repose sur le principe de « l'emploi d'abord », selon lequel toute personne a en elle les ressources pour travailler, la reprise d'activité n'est pas ici vue comme un objectif final mais comme un moyen d'accès à l'autonomie.

Ses actions sont structurées autour de trois domaines d'activités stratégiques : la relation entreprises, la mise en situation de travail et l'accompagnement vers l'emploi qui mettent en œuvre les missions suivantes :

- Développer un réseau d'entreprises dans le but de mettre en relation offres et demandes d'emploi (Cap entreprise, Travailleurs Handicapés Objectif Emploi, Equipe Emploi Ukraine)
- Mettre en situation de travail au travers des activités de ressourcerie et de rénovation second œuvre (atelier d'adaptation à la vie active, chantier d'insertion, entreprise d'insertion,)
- Accompagner vers l'emploi les allocataires du RSA et demandeurs d'emploi longue durée (Flash emploi, Appui Intensif Emploi, Dynamique emploi séniors, plateforme emploi, projet Roya)
- Accompagner à l'emploi des personnes accueillies en CHRS ou bénéficiaires de la protection internationale (plateforme emploi, projet coach emploi)
- Aller à la rencontre des personnes sans abri : équipe mobile emploi
- Définir un projet professionnel pour des personnes en situation de handicap (centre de pré-orientation)
- Intervenir en maison d'arrêt pour préparer la sortie (Auto-école sociale passage du code de la route, réalisation de bilan en lien avec l'emploi)
- Favoriser la mobilité inclusive et solidaire grâce à notre auto-école sociale et la mise à disposition de véhicules
- Lutter contre la précarité énergétique (éco-énergie)

En 2022, ce secteur s'est associé à la solidarité locale pour accompagner des déplacés de guerre Ukrainiens vers la reprise d'un emploi, a démarré le dispositif premières heures en chantier pour faciliter la reprise progressive d'une activité pour des publics en situation de précarité.

Le Secteur Enfance-Jeunesse-Familles

réunit les établissements et services œuvrant au sein de la protection de l'enfance et dans le soutien aux jeunes adultes en situation de grande précarité. Il apporte un soutien matériel, éducatif et psychologique aux enfants, adolescent.e.s, jeunes majeur.e.s confié.e.s par l'Aide Sociale à l'Enfance ainsi qu'à leurs familles.

Ses actions sont structurées autour de deux domaines d'activités stratégiques : l'enfance et la jeunesse qui mettent en œuvre les missions suivantes :

- Héberger, accompagner des enfants, des adolescent.e.s et des jeunes majeur.e.s tout en favorisant l'accès à l'autonomie (3 maisons d'enfants à caractère social, enfance, adolescents et adolescentes, service appartements)
- Héberger, soutenir et faciliter l'intégration des mineurs non accompagnés (service mineurs non accompagnés dans le diffus)
- Assurer la mise à l'abri ainsi que l'insertion sociale et professionnelle de jeunes (18 à 25 ans), en situation complexe sur le plan familial, social et souvent sans solution de logement (plateforme de services jeunes)
- Apporter un soutien matériel et éducatif aux enfants et à leurs familles (Action Educative à Domicile, Placement A Domicile)
- Représenter et accompagner les mineurs victimes en justice (service Pélican d'administrateurs ad hoc)
- Maintenir les liens familiaux malgré l'incarcération (Service d'Accompagnement à la Parentalité)
- Lutter contre le décrochage scolaire à travers des activités éducatives et une pédagogie permettant à chacun d'exprimer ses talents (Lieu ressources)

Le Siège Social

complète les interventions de ces directions opérationnelles par des fonctions supports : la direction générale, la direction des ressources humaines, la direction administrative et financière, la direction de l'immobilier complétées depuis 2021 d'une responsable communication et levée de fonds. Elles apportent un soutien technique et garantissent le respect des réglementations liées notamment au bon emploi des fonds publics.

Cette dynamique d'ensemble s'inscrit en cohérence des 2 orientations stratégiques de la Fondation

Le développement du pouvoir d'agir dans le but de :

- Renforcer le pouvoir d'action et de décision des personnes accompagnées, mineures et majeures, en vue de les rendre davantage actrices de leur parcours, autonomes et leur permettre d'influencer positivement le cours de leur vie.
- Consolider l'identité managériale de la Fondation basée sur davantage d'horizontalité, associant le collaborateur-trice à la chaîne de décisions pour favoriser l'engagement, susciter des initiatives et des projets, en privilégiant l'expérimentation ainsi que la méthode essai-erreur.
- Favoriser des comportements responsables (consom'acteurs, éco citoyens...) au niveau des salariés-ées et des personnes accompagnées.

L'innovation sociale afin de :

Poursuivre et intensifier la fonction recherche et développement pour continuer à innover dans les pratiques sociales et dans les actions à mener au profit des publics les plus vulnérables.

Rechercher des financements privés, des coopérations, des montages favorisant l'expérimentation, l'initiative dans le but de réduire toute forme de précarité et d'exclusion.

Les grandes évolutions et faits marquants 2022

La disparition en septembre 2022 de Louis-Xavier Michel, président d'honneur de la Fondation et père fondateur avec Bruno Dubouloz de l'association du Patronage Saint-Pierre ACTES. Nous souhaitons lui rendre hommage pour son engagement, sa vision, il continuera d'inspirer nos actions dans le droit fil des valeurs qu'il incarnait de partage et de solidarité.

Une revalorisation salariale des métiers du social attendue mais incomplète car elle exclut injustement les métiers de l'accès à l'emploi ainsi que les postes administratifs.

Un renouvellement des équipes de direction qui se poursuit avec deux nouveaux directeurs, de nouveaux responsables d'activités. L'enjeu d'attractivité demeure entier sur les postes de cadres et les fonctions support au vu de la nécessaire diversification et professionnalisation des compétences attendues sur les fonctions de gestion et d'encadrement.

La gestion de crise comme élément de fonctionnement des directions opérationnelles avec l'accueil en urgence des déplacés de guerre Ukrainiens. C'est désormais une compétence de base de la fonction de direction de savoir à la fois gérer le quotidien et faire face aux imprévus en termes de besoins sociaux élevés. Les crises sociales, humanitaires, climatiques, politiques, sanitaires se succèdent et nécessitent des compétences et moyens spécifiques.

Les perspectives 2023

Avec la disparition au cours des 5 dernières années de nos pères fondateurs, le renouvellement important de la ligne hiérarchique, 2023 devra s'atteler à transmettre dans les services le récit de notre histoire et la vision d'une organisation au service des publics les plus précaires, afin de perpétuer la continuité de nos valeurs fondatrices.

Le renforcement de l'attractivité de nos métiers restera une priorité avec des développements qui marquent nos difficultés de recrutements et de fidélisation notamment dans le secteur de la protection de l'enfance. La revalorisation de la valeur du point pour tous, les travaux destinés à favoriser l'émergence d'une nouvelle convention collective unique étendue, plus de souplesse dans

les organisations de travail devraient nous permettre de mieux reconnaître la diversification de nos métiers et qualifications et attirer de nouveaux profils.

Nous engageons une réflexion avec l'Université sur [la professionnalisation du travail pair](#) et poursuivons nos travaux sur les conséquences de la dématérialisation sur la fracture numérique.

[L'évolution de nos pratiques professionnelles continuera de s'enrichir](#) de nouvelles méthodes d'intervention comme la multiréférence, les valeurs du rétablissement dans l'accompagnement social, Individual Placement and Support en matière d'accès à l'emploi qui placent le rêve comme point de départ d'un projet de vie.

Il s'agira également en 2023 après la structuration nécessaire d'une politique de communication, [d'axer les interventions sur la levée de fonds auprès d'entreprises privées, de fondations.](#)

Grâce à un partenariat avec la Caisse d'Allocation Familiales, un terrain sera mis à notre disposition pour [installer un tiers lieu composé notamment d'un jardin solidaire](#). Ce site sera un outil pédagogique et thérapeutique destiné aux personnes accompagnées.

Enfin, 2023 sera [l'année du développement du secteur Enfance Jeunesse Familles](#) avec la renégociation du contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens pour 4 ans, intégrant une nouvelle unité 3-6 ans et la gestion d'une nouvelle Maison d'enfants à caractère social sur le domaine de l'Enfance de la Trinité.

Nous accompagnerons également, malgré les difficultés de fin d'année, [le déploiement en centre-ville à Nice de services de proximité aux usagers de drogue](#) afin de promouvoir une politique d'accès aux soins et de réduction des risques et des dommages pour ce public prioritaire, sans oublier la poursuite d'expérimentation en matière d'accès à l'emploi des personnes ayant des troubles psychiques avec le nouveau métier du job coach et le un chez soi jeunes.

ORGANIGRAMME Septembre 2022



Conseil d'administration Siège social



Secteur 2 Accès à l'emploi



Secteur 1 Accompagnement social et médico-social



Secteur 3 Enfance - Jeunesse - Familles



I – PRESENTATION DU SAP « Soutien et Accompagnement à la Parentalité » en milieu carcéral

Depuis 20 ans, le SAP « Soutien et Accompagnement à la Parentalité » est une structure spécialisée dans l'évaluation et le maintien des liens familiaux entre l'enfant et le parent incarcéré à la Maison d'Arrêt de Nice. Cette dernière est un établissement pénitentiaire dans lequel sont placées les personnes en détention provisoire, et les condamnés à des peines de moins d'un an ou dont le reliquat à effectuer n'excède pas un an. Cependant, on y trouve un certain nombre de condamnés en attente d'affectation en établissement pour peine.

Le SAP a su comprendre les difficultés auxquelles sont exposés les enfants de parents incarcérés : La honte, le repli sur soi et un affaissement de la confiance en soi. Il a ainsi pour but de développer, maintenir et aider à rétablir les relations enfants-parents à l'épreuve de l'incarcération. L'objectif de ce service de la Fondation de Nice prend pour référence :

-L'Article 9 al 3 de la Convention Internationale des droits des Enfants de 1989, ratifiée en 1990 par la France qui prescrit que « les états partis respectent le droit de l'enfant séparé de ses deux parents ou de l'un d'eux, d'entretenir régulièrement des relations personnelles et des contacts directs avec ses deux parents, sauf si cela est contraire à l'intérêt de l'enfant ».

-L'Article 373.2 du Code Civil : « Chacun des père et mère doit maintenir des relations personnelles avec l'enfant et respecter les liens de celui-ci avec l'autre parent. »

Ce service vient en appui aux enfants et aux familles concernés par l'incarcération en leur offrant un travail de soutien à la parentalité ; un accompagnement et un espace de parole pour les enfants, parents, famille faisant face à une rupture pouvant impacter leur quotidien et leur perception de l'incarcération. Les interventions du SAP s'effectuent à un moment donné du parcours de ces familles. Ces missions sont ponctuelles et soumises au temps de détention du parent détenu.

Ainsi, la prise en charge de l'enfant et sa parole ont été placées au centre de ce dispositif spécifique : une psychologue à 0,80 ETP et une éducatrice spécialisée à temps plein travaillent avec un temps de secrétariat et de la responsable d'activités réduit.

Cette action s'inscrit aussi sur le versant préventif à la question de la récidive et également depuis 2019 dans la lutte contre les violences faites aux femmes et contre la radicalisation. Très bien intégré au sein de la maison d'arrêt de Nice, avec une salle dédiée aux visites médiatisées, le SAP a poursuivi en 2022 ce travail initié avec le SPIP, Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation.

Durant l'année 2022, 71 enfants ont été accompagnés par le SAP, ainsi que 117 familles concernées par l'incarcération, comprenant 26 femmes détenues et 91 hommes incarcérés.

A – Les missions et objectifs du SAP

Les missions du Soutien et Accompagnement à la Parentalité sont principalement menées dans l'intérêt de l'enfant mais aussi dans un cadre légal précis, dans l'intérêt du parent incarcéré.

En 2022, l'analyse systémique et l'évaluation éducative et psychologique individuelle approfondie de l'enfant, de la famille proche et du détenu ont continué à se réaliser en complémentarité, avec une collaboration très étroite avec les différents partenaires sociaux et judiciaires dans le but d'améliorer et d'individualiser les prises en charge de ces familles.

Pour l'enfant : le maintien des liens avec le parent (père ou mère) incarcéré constitue pour lui un droit fondamental. Ainsi, l'équipe l'accompagne dans ses interrogations, afin de lui apporter des explications et des éléments de réponse et de donner du sens à l'incarcération ainsi qu'à la condamnation de son parent.

Le but est également de lutter contre le sentiment d'abandon en laissant à l'enfant un espace suffisamment important pour qu'il puisse exprimer ses désirs, ses souffrances, ses angoisses et qu'il soit à même de reprendre contact et de consolider ses liens avec le parent incarcéré.

L'adhésion de l'enfant est au centre du projet, sa prise en charge est élaborée avec lui dans toutes ses étapes, lui permettant de mieux se situer par rapport à sa famille, son parent incarcéré, ses proches et les intervenants sociaux.

La mission du SAP contribue à le replacer comme sujet de droit qui, comme tout enfant qui le souhaite, doit pouvoir garder contact avec ses deux parents.

Pour le parent incarcéré : l'objectif du service est de le soutenir, voire de le replacer dans sa posture éducative afin qu'il puisse s'approprier ou se réapproprier sa place dans la vie de l'enfant ainsi que dans ses devoirs et obligations parentales.

Notre action vise aussi à associer le plus possible le parent, et/ou les proches ayant la garde des enfants en offrant un soutien à la parentalité sur le service du SAP. Leur adhésion est indispensable pour la continuité de notre travail.

Nous intervenons à un moment de vulnérabilité chez ces familles, où nous tentons de créer une relation de confiance suffisamment stable et solide. Ce lien représente généralement un atout pour libérer la parole, envisager du changement et une ouverture vers l'extérieur plus sereine pour ces familles.

B – Réseau partenarial et collaboration

Les orientations au SAP peuvent suivre différentes voies selon la personne et les services qui en sont à l'origine, qui permettent de renforcer le maillage partenarial déjà existant. Elles peuvent être à l'initiative :

- Du Conseiller Pénitentiaire d'Insertion et de Probation (C.P.I.P) du SPIP (Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation) de la Maison d'Arrêt de Nice.
- De la personne détenue, directement auprès du S.A.P (Soutien et Accompagnement à la Parentalité), par courrier (le SAP bénéficie d'une boîte aux lettres dans les bureaux du SPIP).
- De la famille, auprès du S.A.P, en nous rencontrant aux parloirs familles ou en nous téléphonant sur notre service.
- Des services internes à la Maison d'Arrêt de Nice : Service Médico-Psychologique Régional (SMPR), Service des Parloirs familles.
- Des institutions de la protection de l'enfance : Aide Sociale à l'Enfance (ASE), Maisons des solidarités départementales (MSD), Pouponnières, les Actions Éducatives en Milieu Ouvert (AEMO), les Centres Maternels, les Instituts Médico Éducatif (IME), les Centres Médico-psychologique (CMP), les Structures spécialisées pour l'accueil d'enfants placés, Maisons d'Enfants à Caractère Social (MECS), Foyer de l'Enfance, Les familles d'accueil, Les services de médiations
- Les Maisons d'Arrêt d'autres départements, ou les centres de détentions,

- Les Relais Parents-Enfants des autres départements, de la Région PACA en particulier

Le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation est le service interne de la maison d'Arrêt de Nice avec lequel le SAP a établi un lien privilégié pour travailler l'accompagnement de ces parents détenus. Les temps de rencontres et d'échanges sont quasi quotidiens. **En effet, la présence régulière de l'équipe du SAP en Maison d'arrêt a permis au détenu de créer des liens de confiance avec les travailleurs sociaux du SAP ainsi qu'un travail de confiance avec l'équipe du SPIP.**

Le SAP peut être un service ressource pour d'autres structures partenaires. Il reçoit de plus en plus de demandes de collaboration de la part de travailleurs sociaux confrontés à des familles concernées par l'incarcération d'un parent. De ce fait, la mise en œuvre des objectifs du service a été accompagnée de la création d'un maillage nécessaire à la cohérence des actions proposées.

La complexité des situations rencontrées nous pousse à renforcer notre maillage partenarial et à adapter notre pratique professionnelle ainsi que notre intervention auprès des familles. En effet, entre violence conjugale, conflit intra-familial, carence éducative et/ou affective, nous devons travailler en étroite collaboration avec les différentes institutions socio-judiciaires et éducatives, afin de garantir un accompagnement cohérent, répondant aux besoins de ces familles et avant tout à l'intérêt et aux droits de ces enfants. Au regard de nos missions, il semble incontournable de pouvoir croiser les regards pour que les réponses apportées soient riches de sens et de pertinence.

Face à cet espace temps carcéral, c'est le partenariat qui nous permet de faire ce lien « DEDANS-DEHORS », nécessaire à de nouvelles projections et une préparation vers la sortie prenant en compte tous les champs du possible. Voilà un réel point de départ à une réinsertion sociale et une construction identitaire positive.

Ce réseau partenarial permet de lutter contre l'exclusion et l'isolement de ces familles. Il permet également de rassurer l'enfant et lui donner la légitimité d'aimer et d'avoir des attentes vis-à-vis de son parent incarcéré.

C- Organisation du service

Fondation de NICE - Secteur Enfance-Jeunesse-Familles - Soutien et Accompagnement à la Parentalité

Coordonnées	2 rue colonel Gassin – 06 000 NICE Téléphone : 06 16 42 74 98 ou 06 27 50 35 78 <u>Email</u> : parentalité@fondationdenice.org
Composition équipe	<ul style="list-style-type: none">• 1 Psychologue à 0,8• 1 éducateur à temps plein• 1 Secrétaire à 0,10
Date de création	01-10-2003
Missions	Evaluation et Maintien des liens familiaux entre 1 ou des enfants et le ou les parents incarcérés
Usagers	<ul style="list-style-type: none">- Enfants 3 mois/ 18 ans concernés par l’incarcération d’un ou des parents.- Le ou les parents détenus.- Famille et proche de l’enfant.
Fonctionnement	Du lundi au vendredi avec des horaires qui peuvent varier en fonction des situations
Activité soutenue par	Le Conseil Départemental des Alpes-Maritimes, l’Administration Pénitentiaire de la Maison d’Arrêt de Nice, le SPIP et le FIPDR, et la Caisse d’Allocations Familiales des Alpes-Maritimes dans le cadre du Réseau Parents 06.

II – LES RELATIONS AVEC LES USAGERS

A - Les entretiens individuels, psychologiques et psycho-éducatifs

L'activité a fortement augmenté grâce à l'embauche d'une éducatrice spécialisée avec une expérience soutenue en établissements pénitentiaires dans la région parisienne. Elle a pu transférer ses compétences dans la Maison d'Arrêt de Nice et apporter une nouvelle dynamique à l'action. Le travail partenarial s'est également développé et le service du SAP est mieux repéré par les services de la protection de l'enfance et judiciaires. Accompagnement très sollicité par les personnes détenues, les familles et les enfants en quête de réponses et de soutien dans le cadre du maintien du lien enfant/parent détenu.

	2020	2021	2022
Enfants accompagnés	35	14	71
Visites médiatisées	31	7	89

1. PARENTS/FAMILLE

En 2022, le service a réalisé 1280 entretiens d'accompagnement éducatif (dont 424 en détention) et 69 entretiens de soutien psychologique, auprès de 117 parents hommes et femmes incarcérés : dont 91 pères et 26 mères.

Une des actions du S.A.P, le soutien à la parentalité, se déroule en détention sur le quartier hommes et sur le quartier femmes. Elle peut s'inscrire dans un objectif général de prévention des récidives pour le détenu(e)s et met l'accent sur un travail de soutien dans une réappropriation de la fonction parentale auprès du ou des enfants.

Le travail de soutien à la parentalité dispensé aux parents incarcérés s'est fortement développé en 2022. Concernant l'accompagnement proposé à ces parents incarcérés, l'équipe éducative tente de les responsabiliser dans leur rôle et devoirs parentaux. Nous les invitons à remettre au centre de leur projection familiale l'intérêt et la demande de l'enfant.

Travailler sur le positionnement et les devoirs parentaux permet à ces parents de reprendre confiance en leur capacités et apporter les justes réponses aux attentes de leurs enfants ; mais aussi qu'il se donne la possibilité de solliciter, de se saisir des juridictions, espaces de droits communs et/ou institutions qui interviennent auprès de leurs enfants.

C'est dans cette dynamique, qu'il nous arrive aussi de travailler sur leur positionnement en ce qui concerne l'ouverture de leurs droits et devoirs parentaux ; ainsi qu'une reprise de lien qui par moment ce doit d'être progressive et en cohérence avec la réalité de l'enfant. La présence parentale ne se limite pas à des rencontres physiques, elle nécessite également que le parent s'investisse dans le quotidien en interagissant avec l'environnement de son enfant.

Notre intervention autour de la sphère familiale et le travail systémique que nous pouvons proposer permet toujours de rechercher l'intérêt de l'enfant, lui permettant ainsi de continuer à grandir, en recevant de son parent une part de bienveillance, même à distance.

Ces parents sollicitent notre accompagnement le plus souvent parce qu'ils sont en conflit avec le parent à l'extérieur, séparés, ou si les enfants bénéficient d'une mesure éducative et/ou de placement, mais aussi lorsqu'ils n'ont aucun problème de couple mais sont inquiets car c'est leur premier enfant. Souvent, ces derniers sont dans une situation qui ne leur a pas permis d'avoir un modèle de parent adapté ; familles dysfonctionnelles, violences intra-familiales et peur de les reproduire, historique de multi-incarcérations familiales, parcours personnel de placement à l'Aide Sociale à l'Enfance et donc enfance et adolescence vécues au sein d'un Foyer sans attachements parentaux sécurisés, ... et donc de se projeter sereinement dans ce rôle de parent empreint de responsabilité et d'obligations.

Nous entamons un travail riche et souvent fructueux avec ces parents, mais leur statut pénal, leur durée de peine ou encore leur transfert peuvent venir interrompre de manière brutale l'accompagnement que nous leur proposons.

Leur parentalité, leur histoire et leur désir d'évolution positive font partie de leur intime et seule une relation de confiance pour aborder avec sincérité ces sujets peut permettre à ces parents d'envisager une remise en question et un repositionnement dans leur parentalité. Force est de constater qu'un bon nombre maintient un lien avec nos services et ce même après être partie de la Maison d'Arrêt de Nice, pour poursuivre plus sereinement le travail que nous avons amorcé et qui doit être repris avec les services de droits communs et/ou

institutions éducatives. Ainsi, nous n'hésitons pas à faire le lien, à échanger et à nous entretenir avec ces parents et les partenaires propices à reprendre le relai sur l'extérieur, le temps que la passation soit correctement faite.

2. ENFANTS

Sur l'année 2022, 71 enfants ont été pris en charge, comprenant :

- 36 garçons
- 35 filles
- 54 Enfants de moins de 12 ans, la plus jeune étant âgé de 4 mois
- 17 Mineurs de 12 à 18 ans

Les démarches et accompagnements seront différents et plus ou moins longs selon les situations, l'âge et le stade de développement de l'enfant. Une attention particulière est apportée suivant la tranche d'âge des enfants concernés.

Chaque âge correspond à des besoins différents dans la vie d'un enfant en rapport avec la séparation d'avec l'un de ses proches. Les accompagnements éducatifs et psychologiques effectués sont complémentaires pour répondre aux besoins exprimés.

Le premier entretien individuel avec l'enfant permet d'estimer, et/ou de réévaluer la teneur de sa souffrance. Le vécu de l'enfant face à la séparation entre lui et son parent incarcéré est abordé. Dans la plupart des situations, un accompagnement plus au moins ponctuel est nécessaire. Il permet à l'enfant d'exprimer ses sentiments avec des mots, des dessins ou des jeux, et ainsi aider à comprendre la nature de la relation qui existait avant l'incarcération et qui demeure présente entre lui et son parent incarcéré. Il s'agit aussi d'un espace de parole où toutes les préoccupations d'un enfant sont posées, afin qu'il puisse continuer à se construire. Selon l'âge et l'environnement de l'enfant, la rupture (souvent brutale) du lien parental aura des conséquences plus ou moins graves.

Les entretiens permettent aussi d'évaluer la teneur des liens familiaux antérieurs et présents, de mesurer les modes d'interventions possibles. Il est nécessaire de comprendre le contexte dans lequel évolue l'enfant.

Il est aussi important de mesurer si l'enfant n'est pas l'enjeu d'une instrumentalisation entre le parent détenu et le parent à l'extérieur.

L'intervention est axée sur le fonctionnement de la famille dans son ensemble.

D'une année sur l'autre, la réalité des problématiques familiales varie, d'où la diversité des orientations qui sont faites par les travailleurs sociaux.

Dans un bon nombre de ces prises en charge, nous observons chez les enfants, un processus de reproduction de la posture de délinquance du parent, en particulier dans les cas d'incarcérations multiples ; mais également un sentiment d'insécurité affective et émotionnelle souvent ponctué par une crainte de l'abandon et l'absence de confiance en l'adulte. Les parents sont toujours les modèles de leurs enfants. Certains arrivent à se dégager du modèle de leur parents, mais la plupart n'y parviennent pas, d'où l'importance de proposer un accompagnement et cadre sécurisé permettant à l'enfant de se positionner, de retrouver sa place d'enfant et d'évoluer plus positivement dans sa propre construction identitaire.

Pendant l'incarcération des parents, notre accompagnement des familles a permis de créer un lien de confiance privilégié avec ces enfants. Mais notre mission s'arrête à la libération du détenu. Nous orientons bien sûr toujours les familles vers les structures de droit commun, mais on sait qu'il peut être difficile de tisser un lien de confiance avec les adultes, et donc encore plus à réinvestir de nouvelles personnes lorsqu'un lien est interrompu.

Depuis peu nous prenons le parti de poursuivre l'accompagnement et ce même à la sortie du détenu, le temps que les services de droits communs ou encore éducatif puisse prendre le relai. Nous évitons ainsi une nouvelle rupture et ne brisons pas le lien de confiance qui a été établi. Nous faisons en sorte que les orientations et les passations soient accompagnées pour ces enfants et adultes. En effet, souvent méfiant il est nécessaire de les rassurer afin qu'ils puissent entrevoir des solutions adaptées à leur nouvelle situation.

B – Les rencontres médiatisées

Le temps de visite médiatisée est un moment privilégié entre l'enfant et son parent incarcéré. Ainsi, il permet au parent d'appréhender son rôle de parent au travers d'une relation « duelle » avec son enfant et de lui apporter réponse et réassurance.

Il est indispensable de bien prendre en compte le désir, la demande et les inquiétudes de l'enfant pour préparer au mieux le parent à ces rencontres. Ainsi, en amont de chaque visite médiatisée d'une durée de 45 minutes ou de 1h30 pour des parloirs doubles, le service organise des rencontres aussi bien avec les enfants que les parents pour préparer au mieux ces retrouvailles et permettre aux parents de remettre au centre de leur projection familiale l'intérêt et la demande de l'enfant. Cet espace de rencontre et cet accompagnement permettent de garantir un cadre rassurant auquel peuvent se rattacher les parents détenus et les enfants durant la rencontre.

Pour l'enfant, ce temps avec son parent incarcéré offre un cadre contenant et permet au professionnel aussi de percevoir la teneur relationnelle entre l'enfant et son parent. Cette intimité favorise la construction d'un lien, indispensable au développement de l'enfant. Partager des moments ludiques avec son enfant, sans forcément y associer la parole, favorise la restauration du lien. Ils peuvent également servir à apaiser des moments d'angoisse, ou de tension.

Ces temps permettent également de valoriser le parent dans son rôle et compétences parentales ; mais aussi à l'enfant de lui apporter des réponses et liens favorables à une bonne évolution et construction identitaire.

Ces rencontres sont un atout sur la prévention de la récidive et de reproduction du schéma familiale.

La périodicité de cet axe de travail varie en fonction de la situation, de la demande et du besoin de l'enfant. Elle peut être hebdomadaire, mensuelle ou bien se caler sur le rythme des vacances scolaires.

Certaines personnes bénéficient de régime spécial comme des aménagement de peine (sous bracelet - SPIP milieu ouvert, semi-liberté dedans/dehors, conditionnelle (ils pointent

au commissariat Auvare+ SPIP ouvert), le service du SAP s'adapte alors pour proposer un accompagnement ou une rencontre si la situation le permet.

C – Le Groupe de parole mixte « Rencontre de paroles »

Les activités au sein de la Maison d'Arrêt ont pu reprendre à compter de Mars 2022, ainsi 33 Groupes de Parole ont pu être réalisés dans le courant de l'année. Le groupe étant généralement constitué de 6 parents comprenant 4 pères et 2 mères en moyenne pour 12 participants inscrits maximum.

Bien identifié par les détenus comme un des outils d'accompagnement à la parentalité, le groupe de parole est proposé selon un rythme hebdomadaire au sein de la Maison d'Arrêt. La diversité des situations familiales, carcérales, des expériences parentales, ... des participant(e)s constituent autant d'échanges qui contribuent à éclairer, puis étayer la décision du parent incarcéré, de mettre ou non en place des visites médiatisées.

La posture de neutralité et de non-jugement encouragée par les intervenants est de nature à faciliter d'une part :

- L'expression des différentes appréhensions et/ou la prise de conscience des difficultés susceptibles de décourager l'exercice de leur parentalité
- Et d'autre part l'introduction d'une temporalité bénéfique à la restauration du lien parental.

Le groupe est aussi le moyen de sortir d'un isolement très présent en milieu carcéral, les participants pouvant échanger sur leur perception de la parentalité.

TEMOIGNAGES

« Suite à l’incarcération de mon ex-conjoint, le père de mon fils, en 07/2022, j’ai été contacté par Mme JARRAR. Cet appel m’a tout de suite réconfortée, de ne pas être « oubliée ». Nous sommes restées de longues minutes en ligne, elle m’a écoutée, a fait preuve de bienveillance, de professionnalisme. A la suite de ça, nous avons pris RDV ensemble. Le contact est tout de suite passée. Nous avons fait le point sur la situation, et surtout sur le bien-être de mon enfant. Je me suis tout de suite sentie à l’aise. Elle a vu mon fils, plusieurs fois, elle a su installer une confiance avec lui, qui pour moi, pour tous, était primordiale et difficile car mon fils était perturbé/chamboulé par tout ces évènements.

Tout au long des avancements, les visites à la maison d’arrêt, la sortie de prison de Monsieur, des questions de mon fils, de moi ou de mon ex-conjoint, toutes ces étapes que l’on traverse, Maurane a été présente.

Dans l’intérêt de mon fils, grâce à elle, le lien entre mon fils et son père est maintenu. A l’heure actuelle, nous faisons des appels téléphoniques médiatisés en attente de la mise en place de futures visites médiatisées.

L’éducatrice est calme, douce, explicite, rassurante, bienveillante et droite. Sa présence, pour mon enfant, a été d’une aide, elle a su l’accompagner. Elle a toujours été présente que ce soit physiquement ou par téléphone. C’est un soutien important pour moi, pour ma famille et surtout pour mon fils.

C’est une pépite dans notre vie, face à cette épreuve. Elle est d’un soutien indéniable. Elle est plus qu’une éducatrice pour mon enfant. J’admire l’art et la manière qu’elle a pour instaurer un lien de confiance entre elle et les enfants. » **Madame D -35ans**

« Lors de ma troisième incarcération, j’ai demandé à rencontrer le service de Soutien et d’Accompagnement à la parentalité car je n’avais plus aucune nouvelle de mon fils depuis 4 ans. Il a été placé depuis bébé, j’avais 17/18ans quand je suis devenu père et je ne me trouvais pas stable pour assurer ce rôle. Avec l’éducatrice on s’est vu plusieurs fois pour faire le point sur ma situation, savoir ce que j’étais prêt à faire pour retrouver mon garçon. Ça m’a permis de prendre contact avec la Juge des Enfants et la Protection de l’Enfance pour avoir des nouvelles de mon enfant et avoir une reprise de lien progressif avec lui. Grâce à tout ce travail, j’ai d’abord pu échanger avec mon fils par courrier et maintenant j’ai le droit de le voir deux fois par mois. Le

temps que l'on m'a accordé, ces entretiens m'ont permis de reprendre mon rôle et ma place de père. » **Monsieur D.R - 26ans**

« Après une rupture de lien de quasiment 1 an à cause de mon incarcération et de l'attente de l'ordonnance du Juge des affaires familiales, j'ai enfin vu ma princesse (sa fille 8 ans) en visite médiatisée, à la fin de ma détention. La première fois c'était dur mais la deuxième fois elle m'a fait un câlin et des bisous. Ça m'a rassuré et merci pour tous ces entretiens en détention parce que grâce à ce travail je n'ai pas craqué en prison et j'ai pu réellement entendre et comprendre la colère de ma fille. Maintenant je suis trop pressé de la revoir, je vous appellerai pour vous faire raconter comment ça avance. » **Monsieur N – 40ans**

« Moi je veux mes parloirs à moi avec papa. Je le vois presque tous les mercredis avec Maumau »
A - 8 ans

« Je ferai tout pour pouvoir voir mon papa en maison d'arrêt » **D - 8 ans**

« J'ai besoin de voir ma mère, voir qu'elle va bien et que maintenant elle prend soin d'elle » **J - 16 ans**

« Tu sais Maumau, je savais déjà que maman n'était pas au travail. J'ai des grandes oreilles ! » **K – 5 ans**

« - Papa pourquoi au début tu m'as menti ? Tu m'as dit que tu étais au travail mais ce n'est pas vrai ici c'est la Maison d'Arrêt.

- Désolé, j'avais peur de te le dire et je n'avais pas les mots je te voyais comme un bébé, quand c'est arrivé tu avais l'âge de ton petit frère. Mais maintenant je répondrais à toutes tes questions. » **M – 6 ans et Monsieur M - 31 ans**

« - Papa c'est quoi la prison ?

- J'ai fait des bêtises et un juge m'a demandé de rester seul dans une chambre pour que je réfléchisse et que je ne fasse plus les mêmes erreurs. J'espère que toi tu ne connaîtras jamais la solitude dans cette chambre. » **K – 8 ans et Monsieur D.R- 26 ans**

Après l'explication des motifs graves de la condamnation d'une maman à son fils de 10 ans, voici la réponse de K (le fils) : « OK, pour moi tu seras toujours la plus belle des mamans. Je t'aime. Je suis trop heureux de pouvoir te voir même dans ce lieu assez bizarre. »



Dessin de madame S, transmis par l'éducatrice du SAP à l'enfant de la maman incarcérée

III - CONCLUSION ET PERSPECTIVES 2023

Les personnes qui ont commis un fait qualifié de crime ou délit punissable d'une peine d'emprisonnement, se retrouvent donc en milieu carcéral et adoptent souvent une position de soumission confrontés à un système de pouvoir ; discipline carcérale dans les règles pour faire appliquer la peine encourue. S'immerger dans le milieu carcéral pour travailler avec les détenus peut susciter de vives réactions. Pourtant beaucoup œuvrent pour la (re)socialisation, la normalisation, la responsabilisation et la formation des détenus. Comme nous venons de le voir dans ce rapport, les actions du SAP s'inscrivent dans les droits fondamentaux à la peine à savoir celui de pouvoir maintenir des liens avec leur famille (parent-enfant).

Tout le travail mené en 2022 montre l'importance de ces actions quand la situation le permet. En effet, les enfants, les familles et les services concernés par leur accompagnement, font des retours très positifs des actions menées par l'équipe du SAP.

La nouvelle salariée au SAP très impliquée, a largement contribué à impulser une nouvelle dynamique au service. Tout un travail de maillage partenarial a également porté ses fruits et permet aujourd'hui d'être bien repéré. Mais il faudra encore provoquer des rencontres avec les Juges d'Instruction, les Juges des Enfants, ou les Juges aux Affaires Familiales

En 2023 nous souhaitons renforcer le volet médical avec le Service Médico-Psychologique Régional (rattaché à l'Hôpital Sainte Marie en interne de la Maison d'Arrêt de Nice). De nombreuses situations prises en charge par le service devront être travaillées en partenariat avec les 2 psychologues, le psychiatre et les infirmiers qui suivent des parents hommes et femmes rencontrés en Maison d'Arrêt.

En 2022 nous avons commencé à étendre l'accompagnement du service aux détenus sortants de la Maison d'Arrêt :

En partenariat avec le SPIP Milieu Ouvert concernant les détenus en aménagement de peine

En préparation et attente de la mise en place des accompagnements de droit commun concernant les détenus libérés

Nous souhaitons donc renforcer ce travail ainsi que la réflexion sur les différents thèmes proposés lors du groupe de parole mixte en fonction des problématiques rencontrées en prison dans l'axe prioritaire de lutte contre la récidive,

REFUSER LA FATALITÉ DE L'EXCLUSION



FONDATION DE NICE

Patronage Saint-Pierre Actes

RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE



PRÉSIDENTE

60, rue Gioffredo • 06000 Nice

Tél. 04 93 13 90 67 • presidence@fondationdenice.org



SIÈGE SOCIAL

Casa-Vecchia • 8, avenue Urbain-Bosio • 06300 Nice

Tél. 04 97 08 82 30 • siege@fondationdenice.org

www.fondationdenice.org



EN PARTENARIAT ACTIF
POUR LA MISE EN ŒUVRE DES POLITIQUES PUBLIQUES

